

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2011

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<u>Nombre de Conseillers élus</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u>	:	10
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	:	06 jusqu'à 21 h 15 puis 07 à partir de 21 h 15

Mmes ANDRES Danielle, KERN Germaine, REUCHE Myriam et Mme PETER Eliane (à partir de 21 h 15)
MM. KLEIN Yves, RUEFF Francis

Excusés : - Melle SCHOENENBERGER Valérie donnant procuration de vote à Mme PETER Eliane
- M. VALLEE James
- M. ROMINGER Olivier

Assistaient également à la séance, M. Gilbert CORDONNIER , Agent Technique Forestier, Mme Dominique MULLER , Adjoint Administratif Territorial faisant fonction de Secrétaire de Mairie et Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial

L'ordre du jour suivant était proposé au Conseil Municipal :

- Approbation de l'Etat d'assiette des coupes 2011
- Approbation du programme des travaux forestiers 2011
- Approbation du PV des délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2010
- Approbation du PV des délibérations extraordinaires du 14 janvier 2011
- Demande de bois pour construction du bûcher de la St-Jean 2011
- Fusion administrative des Ecoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Communes de MOLLAU - STORCKENSOHN - URBES
- Prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011
- Résiliation du bail de M. GALMICHE Thierry
- Approbation du Compte Administratif 2010 - Commune
- Approbation du Compte de Gestion 2010 - Commune
- Affectation des résultats de l'exercice 2010 - Commune
- Approbation du Compte Administratif 2010 - Forêt
- Approbation du Compte de Gestion 2010 - Forêt
- Affectation des résultats de l'exercice 2010 - Forêt
-
-
-

Avant d'ouvrir cette séance, le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : participation aux travaux de réhabilitation du temple de FELLERING

Le Conseil Municipal interrogé à ce sujet accepte unanimement de rajouter ce point supplémentaire à l'ordre du jour de cette réunion

02 - Approbation de l'Etat d'assiette des coupes 2011

M. Gilbert CORDONNIER, Agent Technique Forestier présente l'état d'assiette des coupes pour 2011 établi en date du 10 décembre 2010 par M. PILLAIN Charles, Technicien Supérieur de l'O.N.F.

Cet état prévisionnel 2011 prévoit :

- un volume total de coupe de 1 894 m³
- un coût total de débardage de 22 200 € H.T.
- un coût H.T. de main d'œuvre (hors maîtrise d'œuvre) de 48 340 €
- une recette nette prévisionnelle (hors maîtrise d'œuvre) H.T. de 23 467 €

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet :

- approuve unanimement cet état de prévision des coupes pour l'année 2011
- autorise le Maire à signer l'état en question.

03 - Approbation du programme de travaux forestiers 2011

M. Gilbert CORDONNIER, Agent Technique Forestier présente l'état de prévision des travaux 2011 à effectuer en forêt communale établi en date du 10 décembre 2010 par M. PILLAIN Charles, Technicien Supérieur de l'O.N.F.

Ce programme de travaux patrimoniaux se décompose ainsi :

Travaux d'entretien : 7 383,19 € T.T.C.

Travaux d'investissement : 4 035,22 € T.T.C.

Coût maîtrise d'œuvre O.N.F. : 1 453,00 € H.T.

Invité à se prononcer à se sujet, le Conseil Municipal :

- approuve unanimement ce programme 2011 de travaux patrimoniaux en forêt communale
- autorise le Maire à signer ledit programme

Arrivée de Mme Eliane PETER, Conseillère Municipale ; il est 21 h 15 minutes.

Départ de M. Gilbert CORDONNIER, Agent Technique de l'O.N.F.

04 - Approbation du PV des délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2010

Ce procès-verbal, dont copies conformes, ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

05 - Approbation du PV des délibérations extraordinaires du 14 janvier 2011

Ce procès-verbal, dont copies conformes, ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

.../...

06 - Demande de bois pour construction du bûcher de la St-Jean 2011

Le Maire communique à l'Assemblée, le courrier en date du 27.01.2011 de M. KUBLER Jean-Jacques, Responsable des Associations Réunies de MOLLAU sollicitant l'attribution de bois nécessaire à la construction du bûcher 2011 de MOLLAU.

La crémation de ce bûcher est prévue le 25.06.2011

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accorde le bois nécessaire à la construction du bûcher 2011 de MOLLAU
- accepte de prendre en charge les frais de débardage du bois nécessaire à cette construction
- demande que les règles préfectorales, de police et de sécurité soient rappelées aux « constructeurs » par un courrier et respectées par ces derniers

07 - Fusion administrative des Ecoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Communes de MOLLAU - STORCKENSOHN- URBES

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme VERPILLAT Françoise, Inspectrice de l'Education Nationale a proposé de procéder à la fusion des deux écoles (maternelle et élémentaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Communes de MOLLAU-STORCKENSOHN - URBES) pour en faire une école primaire à 5 classes

Cette mesure administrative revêtirait plusieurs avantages :

- continuité et cohérence pédagogique facilitées pour les élèves
- efficacité accrue de la gestion administrative par la création d'une direction à 7 classes, avec l'attribution d'une décharge de service d'une journée pour le directeur de l'école
- interlocuteur unique pour la Commune ou le Syndicat Intercommunal Scolaire

Le Maire précise en outre que, dans cette organisation, les effectifs des élèves continuent d'être comptabilisés séparément (maternelle et élémentaire) pour les prévisions annuelles de mesures d'ouverture ou de fermeture de classes

Puis le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la préparation des mesures de carte scolaire pour la rentrée 2011 - 2012, Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale souhaite ainsi connaître l'avis, à ce sujet, du Conseil Municipal de chaque Commune concernée ainsi que l'avis du Syndicat Intercommunal Scolaire des Communes de MOLLAU - STORCKENSOHN - URBES.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal de la Commune de MOLLAU approuve unanimement cette proposition de fusionner les deux écoles - maternelle et élémentaire- du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Communes de MOLLAU - STORCKENSOHN - URBES.

08 - Prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011

Préalablement au vote du Budget Primitif 2011, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010

à savoir :

Chapitres des dépenses d'investissement.	Dépenses d'investissement réalisées en 2010	25 % des dépenses globales d'investissement de 2010
21	2 981,89 €	745,47 €
23	127 334,89 €	31 833,72 €
TOTAUX	130 316,78 €	32 579,19 €

Le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif de 2011 .

09 - Résiliation du bail de M. GALMICHE Thierry

Le Maire communique à l'Assemblée le courrier, en date du 28 décembre 2010, (réceptionné le 8 janvier 2011), de M. GALMICHE Thierry, agriculteur domicilié actuellement en Haute-Saône) -HAUT DU THEM- et anciennement domicilié à MOLLAU, 7 rue Callinet, exploitant le HOCHKRITTER

Ce dernier informe en effet la Commune qu'il résilie son bail précité à compter du 28 décembre 2010.

.../...

Puis le Maire communique également à l'Assemblée que M. GALMICHE Thierry l'avait préalablement informé oralement de cette décision en fin d'année 2010.

Le Maire évoque également au Conseil que M. GALMICHE s'installe petit à petit en Haute-Saône avec ses « highlands » et que ce dernier a sollicité l'autorisation exceptionnelle de faire paître ses animaux pendant une durée de 6 mois environ sur les terrains du HOCHKRITTER ; un accord oral lui a été donné par M. le Maire.

Une nouvelle location étant à envisager à l'issue de ces 6 mois et de nombreux prétendants s'étant déjà présentés en Mairie, le Conseil Municipal prend unanimement acte de cette résiliation du bail du HOCHKRITTER par M. GALMICHE Thierry et se penchera ultérieurement sur la relocation de ces terres.

10 - Approbation du Compte Administratif 2010 - Commune

Le Maire se retire de la salle des séances pour ce point précis

Présenté et commenté par Mme PETER Eliane, Conseillère Municipale, le Compte Administratif Communal 2010 donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	313 449,94 €
Recettes	390 790,63 €
Excédent	77 340,69 €
Report excédentaire de 2009	169 365,30 €
Total de l'excédent de fonctionnement	246 705,99 €

Section d'investissement :

Dépenses	444 605,47 €
Recettes	691 694,12 €
Excédent	247 088,65 €
Report déficit de 2009	203 975,79 €
Total du l'excédent d'investissement	43 112,86 €

Appelé à se prononcer sur ce document, le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des comptes, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne décharge au Maire et signe ce Compte Administratif 2010.

Puis le Maire rejoint la salle des séances

11 - Approbation du Compte de Gestion Communal 2010

M. Raymond NICKLER, Maire présente à l'Assemblée le Compte de Gestion 2010 dressé par Mme Pierrette BALDENWECK, Receveur Municipal, Trésorière à SAINT-AMARIN.

Considérant que ce Compte de Gestion 2010 est en conformité, avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce document et autorise le Maire à le signer.

12 - Affectation des résultats de l'exercice 2010 – Budget Communal

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2010 :

Fonctionnement : + 246 705,99 €
Investissement : + 43 112,86 €

et remémore que l'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement si besoin était. Il rappelle que, dans le cas inverse, cette recette est reprise au budget de l'année N+1.

Le résultat de la section d'investissement figurerait en D.001 « déficit d'investissement antérieur reporté » au Budget Primitif 2011 si tel était le cas.

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2010 en rappelant que cet excédent peut être employé soit pour réaliser l'opération d'autofinancement prévue dans les lignes 021 et 023 ou/et garder cet excédent en réserve d'exploitation ou l'utiliser pour ouvrir les dépenses d'exploitation auquel cas cet excédent est inscrit sur la ligne budgétaire R.002.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer à ce sujet, décide unanimement d'affecter les résultats de 2010 comme suit :

= + 246 705,99 € en report au R.F. 002 du B.P. 2011
= + 43 112,86 € en report au R.I. 001 au B.P. 2011

13 - Approbation du Compte Administratif 2010 – Forêt

Le Maire se retire de la salle des séances pour ce point précis

Présenté et commenté par Mme PETER Eliane, Conseillère Municipale, le Compte Administratif Forêt 2010 donne les résultats suivants :

... /...

Section de fonctionnement :

Dépenses	80 509,50 €
Recettes	106 160,44 €
Excédent	25 650,94 €
Report excédentaire de 2009	24 934,58 €
Total de l'excédent de fonctionnement	50 585,52 €

Section d'investissement :

Dépenses	3 112,86 €
Recettes	79,00 €
Déficit	3 033,86 €
Report excédentaire de 2009	7 912,15 €
Total de l'excédent d'investissement	4 878,29 €

Appelé à se prononcer sur ce document, le Conseil Municipal, reconnaît la sincérité des comptes, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne décharge au Maire et signe ce Compte Administratif Forêt 2010.

Puis le Maire rejoint la salle des séances

14 - Approbation du Compte de Gestion 2010 – Forêt

M. Raymond NICKLER, Maire présente à l'Assemblée le Compte de Gestion Forêt 2010 dressé par Mme Pierrette BALDENWECK, Receveur Municipal, Trésorière à SAINT-AMARIN.

Considérant que ce Compte de Gestion Forêt 2010 est en conformité, avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce document et autorise le Maire à le signer.

15 - Affectation des résultats de l'exercice 2010 – Forêt

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2010 du Budget Forêt :

Fonctionnement :	+ 50 585,52 €
Investissement :	+ 4 878,29 €

.../...

et remémore que l'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement si besoin était. Il rappelle que, dans le cas inverse, cette recette est reprise au budget de l'année N+1.

Le résultat de la section d'investissement figurerait en D.001 « déficit d'investissement antérieur reporté » au Budget Primitif 2011- Forêt, si tel était le cas.

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2010 en rappelant que cet excédent peut être employé soit pour réaliser l'opération d'autofinancement prévue dans les lignes 021 et 023 ou/et garder cet excédent en réserve d'exploitation ou l'utiliser pour couvrir les dépenses d'exploitation, auquel cas cet excédent est inscrit sur la ligne budgétaire R.002.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer à ce sujet, décide unanimement d'affecter les résultats de 2010 comme suit :

= + 50 585,52 € en report au R. F. 002 du B.P. 2011 - Forêt

= + 4 878,29 € en report au R. I. 001 du B.P. 2011 - Forêt

16 - Participation à la réhabilitation du temple de FELLERING

Le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes a prié chaque Commune de se prononcer quant à une participation communale de chacune pour les travaux de réhabilitation du temple protestant de FELLERING .

En effet, ce seul édifice protestant de la vallée :

- bénéficie de l'ensemble de la population des Communes du territoire
- nécessite des travaux de réparation car les avaries liées au temps se multiplient

Cette dimension supra communale a posé la question de la solidarité de chaque Commune du Canton au financement des travaux de réhabilitation devenus indispensables

Par ailleurs, le Maire rappelle au Conseil qu'un article du droit local impose à chaque Commune de délibérer et de se prononcer au sujet des travaux envisagés pour la réhabilitation du Temple de FELLERING ainsi que sur le principe de sa participation au financement et sur le devis (dépense obligatoire des Communes pour les 4 cultes officiellement reconnus)

Les travaux envisagés (toiture, chauffage, portes, fenêtres, installation électrique ...) -y compris les honoraires d'un architecte-, ont été estimés à 318 883,10 € H. T.

Les recettes envisagées (subventions, vente de terrain, prêt...) ont été estimés à 197 556,58 €

Resteraient à financer : 121 327.02 €

Le plan de financement du Conseil Presbytéral de FELLERING a laissé apparaître un montant de 100 000,00 € à répartir entre les 15 Communes de la Vallée, au prorata de la population de chacune des 15 Communes

La quote part de notre Commune s'élèverait ainsi à 3 174,25 €.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal approuve cette participation aux travaux de réhabilitation du temple de FELLERING

Divers et communications

Loyer du presbytère de HUSSEREN-WESSERLING

Le Maire communique à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2010, la Commune de HUSSEREN-WESSERLING a fixé le loyer du presbytère de HUSSEREN-WESSERLING à 7 117 € pour l'année 2011
La participation de la Commune de MOLLAU s'élèverait donc à 470 € pour 2011
Le Conseil Municipal en prend bonne note

Remerciements

Le Maire donne lecture à l'assemblée des remerciements de Mme WEIL Nicole et ILTIS Jeanne pour leur cadeau à l'occasion de la fête de Noël des Anciens du village

Plate-forme de déchets verts

Le planning de permanences à la plate-forme de déchets est soumis aux Conseillers afin que ceux-ci communiquent leurs disponibilités
Ce planning sera transmis pour complément aux Conseillers absents ce jour

Actuellement seul le plâtre est accepté exceptionnellement à MOLLAU (pour les molloviens)

Les gravats, tuiles, sable, cailloux, béton sont acceptés en quantité respectable chez KRAGEN à URBES

Le Conseil envisage de demander une participation aux habitants dépassant les dépôts de 1m³/foyer/an pour la participation aux frais de traitement des bennes louées par la Commune pour l'évacuation et le traitement de ces déchets

Ce point sera examiné lors d'une séance ultérieure

Permanences du bureau de vote pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

Les plannings de permanences pour les bureaux de vote des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 sont soumis aux Conseillers afin que ceux-ci communiquent leurs disponibilités

Ce planning sera transmis pour complément aux Conseillers absents ce jour

Arbres fruitiers dangereux et demande de bois

Le Maire informe le Conseil que le Président de l'Association des Cavaliers de la Haute-Thur M. LECOMTE André ainsi que M. CORDIER :

- l'ont rendu attentif à la dangerosité des arbres fruitiers implantés dans le terrain communal qu'ils occupent
- ont demandé que la Commune leur accorde un peu de bois pour le chauffage de leur local

Puis le Maire informe le Conseil qu'il s'est rendu sur place avec un spécialiste sylvicole afin que ce dernier infirme ou confirme les « dires » de l'Association des Cavaliers de la Haute-Thur. Ce dernier a en effet confirmé qu'un champignon attaquait ces arbres et qu'il devenait nécessaire de les couper ou de les faire élaguer par un spécialiste

Une possibilité de laisser le tronc serait envisageable ; des greffons des cerisiers pourraient alors être effectués.

Le Maire informe par ailleurs que M. CORDONNIER Gilbert, Agent Technique de l'O.N.F. a signalé en Mairie que les arbres fruitiers (que le Conseil Général avait offert à la Commune) plantés par la Commune le long du chemin menant au « fackel » ne sont malheureusement pas judicieusement plantés car des exploitations forestières auront lieu aux alentours et que ces derniers risquent fortement d'être déracinés

Le Conseil Municipal interrogé à ce sujet :

- autorise des Cavaliers de la Haute-Thur à couper, sous leur entière responsabilité, les arbres fruitiers malades en question)
- décide d'attribuer gracieusement ce bois coupé aux Cavaliers
- décide de remplacer ces arbres fruitiers coupés par les arbres fruitiers que le Conseil Général avait gracieusement offert en 2010 à la Commune (qui sont actuellement le long du chemin menant au « fackel »)

Prochain C.M.

Il aura vraisemblablement lieu le 4 mars 2011

70^e Anniversaire de M. le Maire

Le Maire demande à chacun de se réserver le 21 mai pour son 70^e anniversaire

Journée village propre

Le Maire interroge le Conseil quant à une participation éventuelle à la Journée Village Propre 2011

Il est décidé que la Commune participerait à cette opération en 2011 et que les Associations seront invitées à participer.

RDV à 09 h 00 devant la Mairie

Prévision de coupes pour 2012

Le Conseil Municipal demande à M. CORDONNIER Gilbert de prévoir des ventes de bois sur pied pour 2012

Bail du Hochkriter

Le Maire informe que ce terrain est convoité par MM. ROMINGER Olivier, HANS Serge et en partie par le couple LOEFFEL-PROBST

M. GALMICHE Thierry a souhaité que M. HANS Serge soit l'un des futurs locataires car ce dernier l'a aidé à installer les clôtures et à entretenir le terrain

Une proposition de partager ce terrain en deux locations quasi équivalentes en surface a été émise.

Il semblerait toutefois que M. ROMINGER Olivier soit prioritaire s'il est en possession de la D.I.A. (jeune agriculteur s'installant)

Fusion des écoles du R.P.I.

Mme Myriam REUCHE, Conseillère Municipale et Directrice des Ecoles Maternelles à CERNAY :

- explique que la fusion des écoles est effectivement plus appropriée puisqu'il n'y aura qu'un seul interlocuteur
- précise toutefois que cette fusion est à « double tranchant » puisqu'elle permettra plus facilement de fermer une classe maternelle
- informe que l'Inspectrice d'Académie est Mme SAVOUREY

Domages sur la parcelle du Kohlgrube

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré le couple LOEFFEL-PROBST qui se plaint de dégradation de clôture au Kohlgrube, sur la parcelle qu'ils louent à la Commune.

Il s'avèrerait en effet que les débardeurs endommagent régulièrement cette clôture lorsqu'ils débardent le bois de la Commune de HUSSEREN-WESSERLING.

Le couple a également rencontré les élus de HUSSEREN-WESSERLING à ce sujet ; ces élus vont répercuter l'information auprès des services de l'ONF.

Il a également été conseillé au jeune couple de déplacer la clôture de 2 ou 3m afin d'éviter que leur clôture ne soit endommagée lorsque les grumes roulent.

Clôture de la séance à 22 h 35